



L'INFO AVANT TOUT

Compte-rendu du CSE Siège

Lors du dernier CSE Siège des 15 et 16 juillet, les élus SNJ ont voulu rappeler leurs priorités pour la prochaine rentrée à travers ce préalable lu en début de séance :

[Pas de vacances pour nos revendications !](#)

Nous ajoutons à ce texte les réponses de la direction concernant la plateforme HCorpo.

[HCorpo - réponses de la direction.](#)

Le point le plus marquant de ce CSE de juillet est celui concernant la restitution d'une enquête pour suspicion de harcèlement. Voici notre communiqué à ce sujet :

HARCELEMENT A LA REDACTION : LA FIN DU DENI

C'est une restitution d'enquête qui fera date dans l'histoire de France Télévisions. Ce vendredi 16 juillet, lors du Comité Social et Economique (CSE) du Siège, la direction de l'information a (enfin !) admis qu'au moins un journaliste a subi un harcèlement moral caractérisé, pendant plusieurs années, au sein de la rédaction nationale de France Télévisions.

Cette enquête avait été réclamée par les élus du CSE en février dernier, à la suite du licenciement pour inaptitude d'un reporter du service Société/Sports de la rédaction nationale.

Les représentants du personnel, et notamment ceux du SNJ, n'ignoraient pas que les graves problèmes de santé de notre confrère étaient liés à des déviances managériales. La direction a donc diligencé une enquête, confiée à un cabinet extérieur.

Un expert de ce cabinet, l'ancien journaliste Georges Potriquet, a travaillé sur ce dossier pendant plusieurs semaines. Il a ensuite présenté ses conclusions aux élus du CSE le 16 juillet dernier. Elles sont accablantes et, pour citer Laurent Guimier, « *pleines d'enseignements* ».

Victime du fait du prince

Le journaliste harcelé était un salarié de France Télévisions depuis les années 80. Il subit une première mise à l'écart injustifiée en 2012.

Un nouvel accord d'entreprise prévoit alors de regrouper tous les journalistes des ex-sociétés (France 2, France 3, RFO...) sur la même grille de fonctions et de salaires. Thierry Thuillier (directeur de l'info) et Eric Monier (directeur de la rédaction de France 2), refusent pourtant d'appliquer les mesures automatiques de repositionnement. Ils exigent de pouvoir rayer certains noms de la liste, ce qui équivaut à une « contre-mesure » d'exception! Et sans avoir à se justifier! Le fait du prince s'installe comme méthode de management.

Il faudra l'intervention du SNJ pour que ces directeurs acceptent de recevoir plusieurs des journalistes « rayés ». Aucune explication convaincante n'est donnée et le mal est fait : alors que l'accord d'entreprise offre une progression fonctionnelle à des dizaines de journalistes, notre confrère est exclu du cadre collectif.

Ce journaliste tente pourtant de poursuivre sa carrière au sein de son service. Ce sera hélas impossible, comme le démontre l'enquête: il subit une « mise à l'écart », ne peut quasiment plus travailler pour certaines éditions, et voit son activité se réduire année après année. Ses chefs de service ne comptent pas sur lui, ne le soutiennent pas. Il est placé dans une impasse professionnelle. L'enquête rappelle également qu'un « lien semble établi entre l'ostracisme, le casting inversé dont ce journaliste est victime, et la dégradation de son état de santé ». Lors de ses entretiens annuels, notre confrère déplore cette sous-activité, qui génère de la souffrance au travail. Des appels à l'aide répétés, qui ne seront pas pris en compte par l'encadrement. Devant les élus du CSE, l'expert est formel : « tous les éléments constitutifs du harcèlement moral sont là. On a visiblement choisi d'exclure un salarié, et de le laisser souffrir seul pendant des années ».

La direction « accepte les conclusions du rapport »

Présents lors de la restitution du rapport d'enquête, le directeur de la rédaction et le directeur de l'information s'expriment tour à tour et assument un mea culpa au nom de l'entreprise.

« J'accepte les conclusions du rapport, même si elles sont dures à entendre » affirme Michel Dumoret : « il faut revisiter la chaîne de commandement dans la rédaction, enlever de la verticalité, redonner du sens au travail pour ceux qui sont sur le terrain ». Il annonce un renforcement des actions de prévention du harcèlement moral, notamment à l'attention des encadrants.

« Nous suivrons les recommandations qui s'imposent » assure Laurent Guimier, qui estime aussi « qu'il faut en finir avec le casting, on commence d'ailleurs à en sortir. On met en place une meilleure organisation, un meilleur équilibre entre éditions et services ».

Le SNJ n'est pas aussi optimiste. Ces pratiques de « casting », ou de « tri des journalistes », sont loin d'avoir disparu. Mais c'est un progrès de voir que la direction, qui a longtemps nié leurs existences, semble enfin ouvrir les yeux.

Frédéric Debains, pour les ressources humaines, rappelle que le rapport pose aussi la question « d'une souffrance exprimée, notamment dans les entretiens annuels, que la DRH n'a pas su voir à temps ». L'entreprise devrait proposer une indemnisation à notre confrère, en réparation du préjudice subi.

Il y a donc un constat de harcèlement moral que France Télévisions ne conteste pas, et dont elle choisit d'assumer la responsabilité globale.

En revanche, la question des responsabilités individuelles ne semble pas être la priorité de la direction. D'abord parce que Laurent Guimier souhaite « une riposte, une réaction à cette situation inacceptable, mais pas de vengeance personnelle ». Mais aussi parce que les encadrants concernés semblent se défaire les uns sur les autres, rejetant notamment la responsabilité sur « les éditions et leur politique de casting ».

Après le constat, les actes!

Le SNJ salue le courage de notre confrère licencié, qui a accepté de se replonger dans un passé douloureux pour participer à l'enquête. Nous espérons que les engagements de l'entreprise sur la « *réparation du préjudice* » seront tenus.

Nous espérons aussi que cette restitution d'enquête ne sera pas le « solde de tout compte » d'une direction de l'info minée par des années de management malsain. Il ne suffit pas de vite tourner la page, comme semble vouloir le faire Laurent Guimier en pointant du doigt « *une époque plutôt qu'un système* ».

Un travail de fond, sincère et sérieux, est nécessaire pour que ces agissements ne soient plus tolérés. Il y a tant à faire : tout d'abord, modifier cette organisation verticale et déséquilibrée, et changer cette culture managériale qui vénère l'audience et méprise l'humain. Mais aussi mettre fin à ce « turn-over » violent des CDD qui broie tant de jeunes journalistes, et faire évoluer cet encadrement qui préfère mépriser et ignorer les « seniors » que travailler avec eux.

Les élus du SNJ savent aussi que le cas de notre confrère n'est pas isolé, hélas. D'autres journalistes ont été mis à l'écart pendant des années. Certains sont partis, et se sont engagés dans des actions en justice : si la direction est sincère, elle doit aujourd'hui tendre la main à l'ensemble des salariés victimes de ce harcèlement moral.

Si ce rapport d'enquête marque la fin d'un long combat d'un journaliste pour sa dignité professionnelle, il doit aussi marquer le début d'une prise de conscience générale et d'une vaste réforme de nos rédactions.

Paris, le 23 juillet 2021

Elu-e-s titulaires



Serge Cimino



Béatrice
Gelot



Dominique
Bonnet

Elu-e-s suppléant-e-s



Antoine
Chuzeville



Sophie
Guillaumin



Francis
Mazoyer

Représentant syndical